



ekp12@ecolekarateparis12.com

DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE KARATE PARIS 12 2025/2026

DOCUMENTS A FOURNIR

- UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU KARATE (datant de moins de 3 mois)
- LA FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE (avec une photo d'identité récente)
- LA FICHE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE
- 2 ENVELOPPES TIMBRES, à votre adresse

Aucune inscription ne sera prise en l'absence de certificat médical.

MATERIEL A FOURNIR OBLIGATOIRE

- Karategi (*Kimono*) + ceinture
- Mitaines (*Gants de karaté*)
- Une coquille (obligatoire à partir de 13 ans)
- Zoori (*paire de tongs*)
- Bouteille d'eau
- Carte de grade obligatoire pour les passages de grade (fournie par l'association pour les nouveaux adhérents)

COTISATION ANNUELLE

265 euros (+ 38 euros en sus pour la licence fédérale) pour les adhésions souscrites jusqu'au 30 Juin 2025

295 euros (+ 38 euros en sus pour la licence fédérale) pour les adhésions à partir du 1er Juillet 2025

Mettre le chèque à l'ordre de « Ecole Karaté Paris 12 » (avec nom et prénom de l'adhérent au dos du chèque, possibilité de payer en 3 fois)
Le montant de la cotisation annuelle n'est pas remboursable.

Horaires :

- Mardi 18h-19h : Baby Karaté (4-6 ans) & Moyens (7-11 ans)
- Mardi 19h-20h30 : Ado/Adultes (12 ans et +)
- Mercredi 16h-17h : Ado/Adultes (12 ans et +)
- Mercredi 16h-17h : Baby Karaté (4-6 ans)
- Mercredi 17h-18h : Moyens (7-11 ans)
- Mercredi 18h-19h : Ado/Adultes (12 ans et +)

L'Ecole Karaté Paris 12 décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol, au sein des différents établissements dans lesquels elle donne ses cours.

L'Ecole Karaté Paris 12 est responsable des mineurs uniquement pendant les activités programmées, tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. L'Ecole Karaté Paris 12 **n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants** en dehors de leur séance programmée. Elle n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités.

Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.

L'Ecole Karaté Paris 12 est un club affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées numéro 0750902.
Tous les professeurs de l'Ecole Karaté Paris 12 sont diplômés (Instructeurs Fédéral, CQP, Brevet d'État...).

**Toutes les correspondances doivent être adressées au siège social et en aucun cas aux adresses des lieux d'entraînement.
Les demandes d'attestation ou autre doivent être envoyées par mail et seront traitées une semaine après la réception.**